

# Appel à projets - Interdisciplinarité 2021

Cet appel à projets 2021 est interne à l'UL mais est ouvert à toutes les unités de recherche dont l'UL est tutelle.

L'**interdisciplinarité** s'entend telle que définie par le HCERES : elle vise à identifier l'interaction et la coopération de plusieurs disciplines de domaines différents autour d'objets et de projets communs. Les travaux s'inscrivant dans un cadre interdisciplinaire ouvrent, pour chaque discipline sollicitée, des perspectives de recherche qui ne se limitent pas à leur périmètre respectif. Ces travaux associent des données, des méthodes, des outils, des théories et des concepts issus de disciplines différentes en une synthèse dans laquelle le rôle des composantes disciplinaires va au-delà de la simple juxtaposition. Parmi les marques de cette intégration, on retiendra en particulier : des combinaisons de modèles ou de représentations qui unifient des approches disparates, la mobilisation de disciplines de secteurs distincts, un mode de collaboration partenarial et non un simple échange de services, avec un investissement coordonné des moyens, la création d'un langage commun par hybridation, conduisant à la révision des hypothèses initiales, à la compréhension plus large du problème posé, à l'ouverture de perspectives neuves et à l'élaboration de nouveaux savoirs.

## **Objectifs et cadrage général**

L'Appel à projets Interdisciplinarité 2021 est un **appel à projets "blanc"** (non thématique), dont les projets interdisciplinaires devront obligatoirement **impliquer au moins deux pôles scientifiques et croiser prioritairement deux disciplines parmi les Sciences Humaines et Sociales (SHS), Droit Economie Gestion (DEG), Sciences et Techniques (ST) et Sciences de la Vie et de l'Environnement (SVE)**.

Les projets devront en outre associer des enseignants-chercheurs ou chercheurs n'ayant jamais travaillé ensemble afin de stimuler des dynamiques nouvelles et émergentes.

Une enveloppe de 200k€ permettra de financer **environ 10-12 projets d'un montant maximal de 20 k€ chacun**. Le financement devra être dépensé pour 1/3 (60k€) sur l'année civile 2021 et pour 2/3 (140k€) sur l'année civile 2022.

## **Modalités de l'appel à projets**

Les projets devront être portés par des enseignants-chercheurs ou des chercheurs et ne feront intervenir que des unités de recherche (ou de service) reconnues par l'Université de Lorraine. Les renouvellements de projets interdisciplinarité financés antérieurement par le Conseil Scientifique de l'UL ne sont pas éligibles.

Dans le cadre du budget demandé, seules les dépenses de fonctionnement seront éligibles. Par dépenses de fonctionnement, il faut comprendre les dépenses ou l'achat de petits matériels, fluides, consommables, ouvrages et documents scientifiques, matériel informatique (logiciels spécifiques uniquement), missions et frais liés aux séminaires et colloques, gratifications de stage, reproduction de documents, démarches expérimentales et empiriques et/ou séminaires d'échanges scientifiques, .... Les dépenses de matériel bureautique (ordinateur, matériel informatique récurrent, ...) et les frais de personnels (CDD, doctorants, post-doctorants...) ne sont pas éligibles.

## **Calendrier et dépôt des projets**

Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) est lancé début janvier 2021 pour un dépôt des **lettres d'intention** (cf. *trame jointe*) **au plus tard le lundi 08 février 2021 minuit**, à l'adresse suivante : [drv-sdar-contact@univ-lorraine.fr](mailto:drv-sdar-contact@univ-lorraine.fr), **avec copie aux directeurs d'unités et aux directeurs de pôles scientifiques concernés**.

Les lettres d'intention seront examinées et présélectionnées lors d'une **réunion conjointe** du Comité Permanent du Conseil Scientifique (CPCS), des directeurs de pôles scientifiques et du directeur de la MSH Lorraine **le 15 février 2021**.

Les critères de sélection seront les suivants :

- L'excellence scientifique du projet proposé,
- L'adéquation des projets avec les objectifs et critères de l'appel explicités ci-dessus (interdisciplinarité, projets émergents-prise de risques, caractère exploratoire),
- L'adéquation financière du projet avec les objectifs visés.

Les porteurs des projets ainsi présélectionnés devront alors constituer un **dossier complet** qui devra être déposé dans la nouvelle application CAPLAB **au plus tard le lundi 10 mai 2021 midi** (les modalités de dépôt dans CAPLAB seront diffusées ultérieurement). Les dossiers des projets présélectionnés seront examinés au **Conseil Scientifique du 25 mai 2021** pour sélection finale.

Au terme des projets, il sera demandé aux porteurs un rapport scientifique ainsi qu'un récapitulatif des dépenses effectuées (fin 2022-début 2023). Les porteurs seront par ailleurs amenés à présenter leurs résultats lors d'une restitution qui se tiendra en 2023.

Pour toute question : [drv-sdar-contact@univ-lorraine.fr](mailto:drv-sdar-contact@univ-lorraine.fr).

-----